

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 1
---	---	--

MUTATION DE LOTS DE COPROPRIETE

INFORMATIONS DES PARTIES

DATE ENVISAGEE POUR LA MUTATION

00/00/0000

-I- PARTIE FINANCIERE

- 1.- **Etat Daté** (Article 5 du Décret du 17 mars 1967 modifié)
2.- **Situation individuelle du copropriétaire cédant.**

-II- PARTIE ADMINISTRATIVE RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

-III- ANNEXE : Textes Applicables

Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 modifiée

- Article 18 alinéas 4 et 5
- Article 19-1
- Article 20

Loi n° 67-223 du 17 mars 1967 modifiée

- Article 5
- Article 5-1
- Article 5-2
- Article 6
- Article 6-1
- Article 6-2
- Article 6-3
- Article 35
- Article 44
- Article 45-1

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 2
---	--	--

-I- PARTIE FINANCIERE

1 - ETAT DATE (ARTICLE 5 DU DECRET DU 17 MARS 1967)

1ère PARTIE

SOMMES DUES PAR LE COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT, AU TITRE

1-des provisions exigibles

- Dans le budget prévisionnel (D. art. 5.1° a) 6 225,11 €
- Dans les dépenses non comprises dans le budget prévisionnel (D. art. 5.1° b)

2-des charges impayées sur les exercices antérieurs

- (D. art. 5.1° c)

3-des sommes devenues exigibles du fait de la vente

- mentionnées à l'article 33 de la loi (D.art.5.1° d)

4-des avances exigibles (D.art.5.1° e)

- 4.1. avance constituant la réserve (fonds de roulement) (D.art. 35.1°)
- 4.2. avances nommées provisions (provisions spéciales) (L.art. 18 alinéa 6 et D.art. 35.4° et 5°)
- 4.3. avances représentant un emprunt (D.art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux)

5-des cotisations annuelles au fonds travaux (L. art 14-2II)

6-des autres sommes devenues exigibles du fait de la vente

- prêt (quote-part du vendeur devenue exigible)
- autres causes telles condamnations.

7-des honoraires du syndic afférents aux prestations demandées par le notaire pour l'établissement du présent document Dû 380,00 €

B/ A DES TIERS, AU TITRE D'EMPRUNT PAR CERTAINS COPROPRIETAIRES DONT LA GESTION EST ASSUREE PAR LE SYNDIC

Par le versement au Syndic de la somme ci-dessus, le vendeur sera libre de toute obligation à l'égard du syndicat des copropriétaires
Le trop ou moins perçu sur provisions, révélé par l'approbation des comptes,

TOTAL (A/ + B/)

Débit 6 605,11 €

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 3
---	---	---

2ème PARTIE

SOMMES DONT LE SYNDICAT POURRAIT ETRE DEBITEUR A L'EGARD DU COPROPRIETAIRE CEDANT POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

AU TITRE :

A/ DES AVANCES PERCUES (D.art.5.2° a)

- A1 -** avance constituant l'avance permanente de trésorerie
(fonds de roulement) (D.art. 35.1°) 210,00 €
- A2 -** avances nommées provisions (provisions spéciales)
(L.art. 18 alinéa 6 et D.art. 35.4° et 5°) Pas de fond de prévoyance
Pas de fond de réserve
Pas de fond de solidarité
- A3 -** avances (D.art. 45-1 alinéa 4) (emprunt du syndicat auprès des copropriétaires
ou de certains d'entre eux)

B/ DES PROVISIONS SUR BUDGET PREVISIONNEL (D.art. 5.2° b)

- provisions encaissées sur budget prévisionnel pour les périodes postérieures à la période en cours et rendues exigibles en raison de la déchéance du terme prévue par l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965, à l'égard du copropriétaire cédant

C/ DU SOLDE CREDITEUR SUR L'EXERCICE ANTERIEUR

- Solde créditeur de l'exercice antérieur approuvé par l'assemblée générale non imputé sur le compte du vendeur.

TOTAL (A/ + B/ +C/) 210,00 €

Les sommes provisionnées par chaque copropriétaire au titre du fonds de travaux sont acquises à la copropriété.

Le syndic ne remboursera donc pas le vendeur du montant de son fonds de travaux.

Ce sera éventuellement au Notaire de prévoir dans l'acte de vente que l'acquéreur rembourse au vendeur l'équivalent de sa quote-part du fonds de travaux.

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 4
---	---	---

3ème PARTIE

SOMMES INCOMBANT AU NOUVEAU COPROPRIETAIRE POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION

A/ AU SYNDICAT AU TITRE

1-de la reconstitution des avances (D.art. 5.3° a)

- avance constituant la réserve (fonds de roulement)
(D.art. 35.1°) 210,00 €
- avances nommées provisions (provisions spéciales)
(L.art. 18 alinéa 6 et D.art. 35.4° et 5°) Pas de fond de prévoyance
Pas de fond de réserve
Pas de fond de solidarité
- avance représentant un emprunt (D.art. 45-1 alinéa 4)
(emprunt du syndicat auprès des copropriétaires ou de certains d'entre eux) 0,00 €

2-des provisions non encore exigibles

- dans le budget prévisionnel (D.art. 5.3° b)

01/10/2026	APPELS PROVISIONS	491,88
01/01/2027	APPELS PROVISIONS	491,88

- dans les dépenses hors budget prévisionnel (D.art. 5.3° c)

01/10/2026	APPELS FOND LOI ALUR	24,28
01/01/2027	APPELS FOND LOI ALUR	24,28

B/ AU SYNDIC, AU TITRE DES HONORAIRES DE MUTATION

0,00 €

TOTAL (A/ + B/)

Débit 1 242,32 €

Le trop ou moins perçu sur provisions, relevé par l'approbation des comptes, sera porté au crédit ou au débit du compte de celui qui sera copropriétaire lors de l'approbation des comptes.

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 5
---	---	--

IMPORTANT	A COMPLETER PAR LE SYNDIC
------------------	----------------------------------

Les avances sont, conformément à l'article 45-1 du Décret du 17 mars 1967 modifié, remboursables.

En conséquence, le syndic devra préciser les modalités à retenir par les parties au terme de l'acte.

La solution retenue par le syndic est la suivante :

Solution 1 ☒

L'acquéreur rembourse directement le vendeur des avances portées à la première partie (sous 4-1, 4-2 et 4-3) et à la seconde partie (sous A-1, A-2, A-3) soit globalement la somme de ... 210,00 €

Dans ce cas, l'acquéreur deviendra cessionnaire de ces avances à l'égard du syndicat des copropriétaires.

Solution 2 ☐

L'acquéreur verse entre les mains du syndic le montant desdites avances représentant globalement la somme de

Le syndic devra alors procéder au remboursement au cédant des sommes portées à son crédit.

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 6
---	---	---

ANNEXE A LA 3ème PARTIE
INFORMATION DU NOUVEAU COPROPRIETAIRE

A/ QUOTE-PART POUR LES LOTS OBJETS DE LA MUTATION :

	Au titre du BUDGET PREVISIONNEL		Au titre des DEPENSES HORS BUDGET (D.art.44)	
	Quote-part appelée	Quote-part réelle	Quote-part appelée	Quote-part réelle
N-1	2 046,50 €	1 687,72 €		
N-2	1 899,50 €	1 350,25 €		

B/ PROCEDURE EN COURS :

Existe-t-il des procédures en cours ? OUI ☐ NON ☒

Toutes indemnités à recevoir ou à payer demeureront acquises ou seront à la charge du syndicat. Les parties devront prendre dans l'acte de vente, toute convention particulière à cet égard : cette convention n'ayant d'effet qu'entre les parties.

C/ AUTRES RENSEIGNEMENTS COMPTABLES SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES.

Nous attirons votre attention sur le fait que les accords pouvant intervenir entre vendeur et acquéreur relatifs à la répartition des charges ou à l'imputation des travaux sont inopposables en droit au Syndicat des Copropriétaires. Par conséquent, toutes les charges y compris les procédures et les travaux appelés et exigibles après la date d'achat seront, comme le prévoit la loi, imputées à l'acquéreur. Libre à ce dernier de se faire rembourser toutes ou partie de ces sommes par son vendeur en vertu d'accords pouvant être pris dans l'acte de vente.

D/ EXISTENCE D'UN FONDS DE TRAVAUX

OUI

Montant de la part dudit fonds rattachée au lot principal vendu 72,85 €
Montant de la dernière cotisation appelée au propriétaire cédant au titre 24,28 €
de ses lots

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling	
Référence 250498 - EB//SB	93190 LIVRY GARGAN	
	Référence : 158.26.0001	

Cabinet Immobilier Rivet Lenoble
63 Avenue Consul Général Nordling
93190 LIVRY GARGAN
Tél : 01 75 63 10 00 - copropriete@rivet.fr
Copropriété : 158.26.0001 - RCS 158.26.0001
Numéro de carte pro : CPI 9301 2018 800 013 967

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 7
---	---	---

ETAT D'AVANCEMENT DE LA SITUATION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES TRAVAUX

(Renseignements facultatifs)

Date de la décision	Nature des travaux	Etat d'avancement technique(1)	Etat d'avancement financier		
			Quote-part afférente aux lots	Montant(s) déjà appelé(s) €	Montant(s) restant à appeler (s)
00/00/0000	0001 - PROV CONF PLAFOND CAVES BAT A	NC	155,00 €	155,00 €	0,00 €
24/11/2025	0002 - REPRISE MUR PIGNON AVEC ISOLATION THERMIQUE	NC	4 182,97 €	4 182,97 €	0,00 €
24/11/2025	0004 - MISE EN CONFORMITE RCP	NC	84,00 €	84,00 €	0,00 €
28/10/2025	0003 - Décision à prendre concernant l'exécution des travaux de reprise mur pig	NC	4 417,50 €	0,00 €	4 417,50 €
Totaux				4 421,97	4 417,50 €

Commentaires éventuels :

Le PROCES-VERBAL de la dernière assemblée générale des copropriétaires : ci-joint

(1) Terminé (T), réceptionnés et non encore approuvés (R), en cours (C), non commencé (NC).

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A:
SDC 34 BLD D'AULNAY
34 BOULEVARD
D'AULNAY
93250 VILLEMOMBLE

N° DES LOTS CONCERNÉS PAR
L'OPERATION
0007

AUTRES LOTS NON CONCERNES
OUI ☐ NON ☒

MUTATION

**Mutation à titre
onéreux**

Page 8

2 - SITUATION INVIDUELLE DU COPROPRIETAIRE CEDANT

SOMME EXIGIBLES DONT LE REGLEMENT ENTRAINERA
LA DELIVRANCE DU CERTIFICAT DE L'ARTICLE 20

Pour une date de signature jusqu'au : 23/08/26

1 - Montant concernant les lots objets de la mutation (REPORT DU TOTAL A/ + B/
DE LA PREMIERE PARTIE DE L'ETAT DATE) 6 605,11

2 - Montant concernant les lots non concernés par la mutation : lots n°

3 - Provision pour avance sur dépenses privatives :

TOTAL A REGLER 6 605,11

3 - Certificat de l'article 20 daté et signé joint au présent état OUI ☐ NON ☒

ATTENTION :

Le certificat a une validité d'un mois et ne peut être délivré par le syndic qu'en connaissance de la date de la vente.

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 9
--	--	--

**-II-
PARTIE ADMINISTRATIVE**

A - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- Numéro d'immatriculation au registre des copropriétés : AD2278356

A/ ASSURANCE

- Nature et importance de la garantie

- Multirisque , valeur à neuf : OUI ☒ NON ☐
- Incendie : OUI ☒ NON ☐
Reconstruction : sans limitation de sommes

- Dégât des eaux : OUI ☒ NON ☐
- Responsabilité civile de la copropriété : OUI ☒ NON ☐
- Autres risques garantis : OUI ☒ NON ☐

- Numéro et date de la police : Police N° 22364791404-AXA , 30/01/2026

- Nom et adresse du courtier : ,

- Nom et adresse de la Compagnie d'assurance :ODEALIM (ASSURCOPRO), 14 RUE DE RICHELIEU 75001 PARIS

- Assurance dommage ouvrage en cours : OUI ☐ NON ☒

• Si OUI, y-a-t-il eu des désordres constatés susceptibles d'être couverts par l'assurance dommage ouvrage OUI ☐ NON ☒

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	AVOVENTES	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 10
---	------------------	---	---

B/ MODIFICATION DU REGLEMENT DE COPROPRIETE

Nom et résidence du notaire dépositaire, date : Maître notaire à
Le règlement de copropriété a-t-il été modifié? Par qui, à quelle date, sur quels points ?

Le règlement de copropriété a-t-il été adapté pour satisfaire à la loi SRU (L.art.49) ? OUI ☐ NON ☐

C/ ASSEMBLEE GENERALE

- Date de la dernière assemblée générale : 24/11/2025
- Date ou période de la prochaine assemblée générale : 2026

Joindre, si possible, les deux derniers procès-verbaux d'assemblées générales.

D/ SYNDIC

- Date de la dernière désignation 24/11/2025
- Syndic professionnel : OUI
- Bénéficie-t-il d'une garantie financière prévue par l'article 30 du décret du 20 juillet 1972 ?

Société de Caution Mutuelle : GALIAN-SMABTP Assurances 89 rue de la Boetie 75008 PARIS -
Assurance de responsabilité : GALIAN-SMABTP Assurances 89 rue de la Boetie 75008 PARIS - 21133 V

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 11
---	--	---

- Références du compte bancaire du syndicat (si compte séparé)

Nom de la banque :BANQUE POPULAIRE LIVRY GARGAN RIB 10207 00433 24212330348 62
 Adresse : 2 PLACE DE LA LIBERATION 93190 LIVRY GARGAN IBAN FR7610207004332421233034862
 Intitulé du compte : BANQUE IMMEUBLE BIC CCBPFRPPMTG
 Détenteur :

E/ PATRIMOINE DU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

- Le syndicat a-t-il un patrimoine (mobilier, immobilier, autre) ? Non
- Dans l'affirmative, en quoi consiste t-il ?
- Le syndicat a-t-il un passif (emprunt) ?
- La mutation entraîne-t-elle l'exigibilité de cette somme ?

F/ CONTRATS EN COURS AU BENEFICE DU SYNDICAT

- Le syndicat est-il lié par des contrats générant des revenus ? (contrat d'affichage, contrat de location des parties communes,
- Dans l'affirmative, en quoi consiste-t-il ?

G/ OUVERTURE DE CREDIT-EMPRUNT

- Objet de l'emprunt :
- Nom et siège de l'organisme de crédit :
- Référence du dossier :
- Capital restant dû pour les lots objets des présentes :

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 12
--	--	---

H/ MESURES ADMINISTRATIVES

L'immeuble ou les locaux font-ils l'objet :

- d'un arrêté de péril ? OUI ☐ NON ☒
- d'une déclaration d'insalubrité, interdiction d'habiter ? OUI ☐ NON ☒
- d'injonction de travaux (ravalement...) ? OUI ☐ NON ☒
- d'inscription à l'inventaire ou de classement comme monument historique, plan de sauvegarde (OPAH) ? OUI ☐ NON ☒

I/ ASSOCIATION SYNDICALE-AFUL-UNION DE SYNDICATS

- L'immeuble en copropriété est-il compris dans le périmètre d'une Association Syndicale, d'une Association Foncière Urbaine Libre (AFUL) ou d'une Union de Syndicats ? OUI ☐ NON ☒
- Préciser le nom, le siège et le représentant de cet organisme :

- La copropriété comporte-t-elle un ou plusieurs syndicats secondaires ? OUI ☐ NON ☒

J/ COPROPRIETE EN DIFFICULTE

- Existe-t-il une procédure en cours visant à placer le syndicat sous le régime de l'administration provisoire prévue par les articles 29-1 et suivants de la loi n°65-557 du juillet 1965 ? OUI ☐ NON ☒

K/ AUTRES RENSEIGNEMENTS SUSCEPTIBLES D'INTERESSER LES PARTIES DANS LE CADRE DE L'OPERATION PROJETEE

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	AVOVENTES	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 13
---	-----------	---	--

B/ DOSSIER TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL

DATE DE CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE : (Si date connue)

I- CARNET D'ENTRETIEN

- Type immeuble :

OUI ☒ NON ☐
IMH ☐ IGH ☐ AUTRE ☒

II- AMIANTE

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur l'amiante ?

OUI ☒ NON ☐

A - Parties communes :

- 1** - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? OUI ☒ NON ☐
- 2** - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? OUI ☒ NON ☐
- 3** - Un Dossier Technique Amiante (DTA) portant sur les points visés par les dispositions du décret n°2002-839 du 3 mai 2002 et de l'arrêté du 22/08/2002 a-t-il été effectué ? OUI ☐ NON ☐

Joindre la fiche récapitulative du DTA

B - Parties privatives :

- 1** - Des recherches ont-elles été effectuées en vue de déterminer la présence ou non d'amiante ? OUI ☐ NON ☒
- 2** - Les recherches effectuées ont-elles conclu à l'absence d'amiante ? OUI ☐ NON ☐
- 3** - Les recherches ont-elles porté sur les points visés par le décret n° 2002-839 du 3 mai 2002 ? OUI ☐ NON ☐

III- PLOMB (Etat des Risques d'Accessibilité au Plomb)

Textes applicables : article L. 32-5 de la loi 98-657 du 29/07/1998 - décret 99-484 du 09/06/1999 - arrêté du 12/7/1999 - circulaire UQH/QC/ n°2001 du 16/01/2001 - décret 2002-120 du 30/01/2002 (Article L.1334-5 et suivant du Code de la Santé Publique)

- L'immeuble est-il soumis à la réglementation sur le plomb ? OUI ☐ NON ☐

- Si oui : une recherche a-t-elle été effectuée sur les parties communes ?

☐ Recherche de plomb dans les peintures effectuées
Diagnostic

☐ Absence de plomb à notre connaissance

☐ Recherche de plomb dans l'eau effectuée
Diagnostic

☐ Plomb <10µg par litre d'eau

- Existe-t-il des mesures d'urgence (DDASS, Préfecture)? OUI ☐ NON ☒

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling	
Référence 250498 - EB//SB	93190 LIVRY GARGAN	
	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007	MUTATION Mutation à titre onéreux
	AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	Page 14

IV- TERMITES / ETAT PARASITAIRE DES PARTIES COMMUNES

Textes applicables : article 3 de la loi 99-471 du 08/06/1999 - décret 2000-613 du 03/07/2000 - arrêtés locaux

- Situation immeuble : OUI ☐ NON ☒

☐ Recherche de termites effectuée
Diagnostic

☐ Absence de termites à notre connaissance

V- AUTRES RISQUES SANITAIRES EVENTUELLEMENTS CONNUS DANS L'IMMEUBLE (Légionnella, Radon, Mérieux, etc...)

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A:
SDC 34 BLD D'AULNAY
34 BOULEVARD
D'AULNAY
93250 VILLEMOMBLE

N° DES LOTS CONCERNÉS PAR
L'OPERATION
0007

AUTRES LOTS NON CONCERNES
OUI ☐ NON ☒

MUTATION

**Mutation à titre
onéreux**

Page 15

**VI- DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE
OU AUDIT ENERGETIQUE**

- L'immeuble est-il concerné ? OUI ☐ NON ☒
- Dans l'affirmative : DPE ☐ Audi ☐ Joindre le DPE ou le rapport d'AUDIT
- Le syndicat a-t-il adopté un plan de travaux d'économie ? OUI ☐ NON ☐
- Existe-t-il un contrat de performance énergétique ? OUI ☐ NON ☐

VII- ASCENSEUR : CONTROLE TECHNIQUE QUINQUENNAL

- Existe-t-il des ascenseurs ? OUI ☐ NON ☒
- Si OUI, ont-ils été installés antérieurement au 27 août 2000 ? OUI ☐ NON ☐
- Contrôle technique quinquennal ? OUI ☐ NON ☐
- Les travaux de mise aux normes ont-ils concerné :
 - ceux à réaliser avant le 31 décembre 2010 ? OUI ☐ NON ☐
 - ceux à réaliser avant le 3 juillet 2013 ? OUI ☐ NON ☐
 - ceux à réaliser avant le 3 juillet 2018 ? OUI ☐ NON ☐

Joindre la fiche récapitulative du contrôle technique

VIII- PISCINE

- Existe-t-il une ou plusieurs piscines ? OUI ☐ NON ☒
- Si OUI, le dispositif de sécurité est-il homologué OUI ☐ NON ☐

**IX INSTALLATIONS CLASSEES AU TITRE DE LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT (ICPE)**

- Existe-t-il une installation classée dans l'immeuble ? OUI ☐ NON ☐
- Si OUI, joindre déclaration et récépissé, autorisation ou enregistrement, et rapport sur la présence de légionella en présence de tours aéroréfrigérantes.

X- FIBRE OPTIQUE

OUI ☒ NON ☐

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	

IMMEUBLE SIS A: SDC 34 BLD D'AULNAY 34 BOULEVARD D'AULNAY 93250 VILLEMOMBLE	AVOVENTES N° DES LOTS CONCERNÉS PAR L'OPERATION 0007 AUTRES LOTS NON CONCERNES OUI ☐ NON ☒	MUTATION Mutation à titre onéreux Page 16
---	--	--

XI - INFORMATIONS ANNEXES

Sur demande de :	Délivré par le Syndic:	Date: 24/07/2026
Maître :	Nom : CABINET IMMOBILIER RIVET LENOBLE	Signature et Cachet
Notaire à :	Adresse : 63, Av du Consul Général Nordling 93190 LIVRY GARGAN	
Référence 250498 - EB//SB	Référence : 158.26.0001	